



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-Easyscreed PL 936

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Additif pour le béton/mortier

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller
Am Kruppwald 2-8
D-46238 Bottrop
Tel.: +49(0)2041 101-0
Fax.: +49(0)2041 101-400

MC-Chimie SARL
8 Avenue Marchande
F-57520 Grosbliederstroff
Tel. + 33 3 87 27 29 46
Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

- Mentions de danger

Natriumlaurylethersulfat
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
Alkyldimethylaminoxid
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

- Indications complémentaires: Le mélange contient 5,5 % de composants dont la toxicité est inconnue.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68891-38-3	Natriumlaurylethersulfat Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
CAS: 68439-57-6 EINECS: 270-407-8 Reg.nr.: 01-2119513401-57-0001	acides sulfoniques, hydroxycarbanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 308062-28-4	Alkyldimethylaminoxid Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
	n i c h t i o n i s c h e T e n s i d e , METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<5%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Recourir à un traitement médical

· après ingestion : Rincer la bouche

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 3)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Aucune mesure particulière n'est requise.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Accompagné d'eau, le produit forme une couche glissante

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

- Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage :

néant

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 4)

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

68891-38-3 Natriumlaurylethersulfat

Oral	DNEL	15 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	2750 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	175 mg/m ³ (ArL)

68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium

Oral	DNEL	12,95 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	2158,33 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	152,22 mg/m ³ (ArL)

308062-28-4 Alkyldimethylaminoxid

Oral	DNEL	0,44 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	11 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	6,2 mg/m ³ (ArL)

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :**

non nécessaire.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**

Lunettes de protection.
Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : poudre
Couleur : Jaune/paille
Odeur : caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non applicable
non déterminé

· Point d'éclair : non applicable

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Densité : non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau : insoluble

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique /
conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions
dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

68891-38-3 Natriumlaurylethersulfat

Oral LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium

Oral LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 6300 mg/kg (Kaninchen)

Inhalatoire LC50/4 h 52 mg/l (Ratte)

308062-28-4 Alkyldimethylaminoxid

Oral LD50 1064 mg/kg (Ratte)

Dermique LD0 >2000 mg/kg (Ratte)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Provoque une irritation cutanée.

· des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

68891-38-3 Natriumlaurylethersulfat

LC50/96h 7,1 mg/l (Brachydanio rerio)

EC50/48h 7,2 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit **MC-Easyscreed PL 936**

(suite de la page 7)

NOEC	0,95 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
ErC50/72h	27,7 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	
IC50/72h	230 mg/l (BEL)
LC50/96h	4,2 mg/l (Danio rerio) 1-10 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/48h	4,5 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
NOEC	3,2 mg/l (Ske) 6,7 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	5,2 mg/l (Ske)
308062-28-4 Alkyldimethylaminoxid	
LC50/96h	2,67-3,46 mg/l (Fisch)
EC50/3d	0,1428 mg/l (Algen)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 8)

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
· Polluant marin : Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 9)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité
- **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/11

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.11.2021

Numéro de version 5

Révision: 23.10.2021

Nom du produit MC-Easyscreed PL 936

(suite de la page 10)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

**· * Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR